

# Informations

## Stages de la Formation

### Guide de Palanquée - N4

### Saison 2017 - 2018

## Les stages

En plus de la formation théorique, des séances de nage et en fosse, la CTD du Codep 94 propose 2 stages de pratique en mer :

1. Stage préparatoire :

Organisé pour travailler chacune des épreuves de l'examen GP-N4, ce stage permet aux stagiaires de se préparer au mieux à l'examen et d'obtenir, si leur niveau l'autorise, les compétences nécessaires pour se présenter à l'examen.

Ce stage se déroulera du 8 au 15 avril 2018 au Club de l'Incantu à Galéria (Corse).

Le prix comprend 12 plongées, le transport, le logement et la restauration.

2. Stage final et examen :

Ce stage débute par 2 à 3 jours de plongées pour se réhabituer et effectuer les derniers réglages. Ces plongées ne permettent pas d'acquérir les compétences nécessaires pour se présenter à l'examen.

L'examen est ensuite organisé sur 2 ou 3 jours.

Ce stage se déroulera du 03 au 08 juin 2018 au Club Iléo-Porquerolles sur l'île de Porquerolles (Var).

Le prix comprend 10 plongées, le transport de la gare de Toulon au Club, le logement et la restauration.

Le prix ne comprend pas le transport de Paris à Toulon.

## Les coûts

Les stages sont proposés aux tarifs suivants :

- Le pack Stage Initial + Stage Final : 1485 € (prix valable jusqu'au 31/12/2017)
- Le Stage Initial : 820 € (prix valable jusqu'au 15/01/2018)
- Le Stage Final : 785 € (prix valable jusqu'au 27/04/2018)

Les coûts sont majorés de 10% pour les stagiaires venant de Clubs non adhérents au Codep 94.

En cas de désistement :

- Entre 3 mois et 1 mois avant le départ : 10% du total sera retenu.
- Entre 1 mois et 15 jours avant le départ : 50% du total du stage sera retenu.
- Entre 14 jours et le départ : 100% du montant total du stage sera retenu.

## L'inscription et le paiement

Les inscriptions se font en 2 étapes :

1. **Saisie** des informations du participant en ligne.
2. Validation de l'inscription par **envoi du paiement**.

Le paiement se fait par chèque (personnel ou de Club) à l'ordre du « Comité Départemental 94 – FFESSM » et est à envoyer à :

Jean-François KERVINIO – 3, rue Virginie – 94000 CRETEIL

Merci de mettre au dos du chèque la mention de la formation et le(s) nom(s) du(es) stagiaire(s) concerné(s).

Une attestation de paiement sera fourni aux stagiaires après les stages.

## Documents à fournir

S'ils ne les ont pas fournis lors de la formation théorique ou des séances de nage et en fosse, les stagiaires devront fournir à leur inscription :

1. Leurs papiers d'identités.
2. Leur carte de niveau de plongée.
3. Leur licence en cours de validité.
4. Leur certificat médical de moins d'un an.

## CNIL

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la seule organisation de cet examen. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernant.

Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez envoyer un courriel à [technique.codep94@gmail.com](mailto:technique.codep94@gmail.com).